



HAL
open science

Ambiguïtés et difficultés des démarches participatives : l'exemple d'associations françaises de tourisme équitable et de leurs partenaires d'Afrique sub-saharienne.

Bernard Scheou, Amandine Southon

► To cite this version:

Bernard Scheou, Amandine Southon. Ambiguïtés et difficultés des démarches participatives : l'exemple d'associations françaises de tourisme équitable et de leurs partenaires d'Afrique sub-saharienne.. Troisième Rendez-vous Champlain sur le tourisme, Jun 2010, Angers, France. hal-03438134

HAL Id: hal-03438134

<https://hal.science/hal-03438134>

Submitted on 21 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ambiguïtés et difficultés des démarches participatives : l'exemple d'associations françaises de tourisme équitable et de leurs partenaires d'Afrique subsaharienne.

Bernard Schéou¹ et Amandine Southon²

Résumé

Les opérateurs touristiques membres du collectif français l'Association pour le tourisme équitable et solidaire (ATES) se sont donnés pour objectif premier d'œuvrer pour le développement des destinations, lequel passe, selon eux, par l'autonomisation des groupes sociaux concernés. Nous avons voulu examiner dans quelle mesure l'activité touristique telle qu'elle est menée par les membres de l'ATES correspond à cet objectif de favoriser l'autonomie des partenaires. Nous avons décomposé cette question principale en trois sous-questions : le choix des membres de l'ATES de recourir à un fonds de développement n'entretient-il pas nécessairement une relation paternaliste ? A partir de là, le positionnement des voyageurs comme financeurs du développement n'accentue-t-il pas ce défaut ? Et y a-t-il réellement partage du pouvoir décisionnel entre les partenaires ? Sur la base d'une étude de terrain menée par l'un des auteurs auprès des associations françaises de tourisme équitable membres de l'ATES intervenant au Sénégal, au Mali et au Burkina-Faso et de leurs partenaires dans les destinations, et d'une étude de leurs sites internet, nous pouvons conclure que le tourisme équitable français n'est pas complètement libre d'ethnocentrisme malgré la volonté exprimée d'arriver à l'autonomie des partenaires, ce qui ne facilite pas l'atteinte de l'objectif initial de développement.

Mots clés

Tourisme équitable, approche participative, relations partenariales, développement, Afrique de l'Ouest

1. Introduction

Le tourisme équitable consiste en l'application au tourisme des principes du commerce équitable. Les objectifs du tourisme équitable sont donc les mêmes que ceux du commerce équitable : sortir d'un système qui repose sur les inégalités sociales et économiques et les accentue. En France, les opérateurs touristiques membres du collectif français, l'Association pour le tourisme équitable et solidaire (ATES), se sont donc fixés pour objectif premier d'œuvrer pour le développement des destinations, lequel passe, selon eux, par l'autonomisation des groupes sociaux concernés dans les destinations et la mise en œuvre avec ces derniers de relations équilibrées tant au niveau économique que décisionnel (en annexe 1, nous avons extrait depuis leur site internet respectif, les objectifs des membres de l'ATES et leur position vis-à-vis du développement). L'autonomisation et l'équilibre dans la prise de décision font référence à deux concepts très présents et très étudiés dans le domaine du développement : la participation et l'une de ses formes, le partenariat. Dès les années 70, la participation des populations visées par les projets de développement a été envisagée comme un moyen de contrer les échecs de ceux-ci. La problématique des relations partenariales n'est pas très éloignée de celle de la participation. Si les travaux sur ces deux sujets ont été nombreux dans le champ du développement, peu ont été appliqués au secteur du tourisme. Ceci fait courir aux acteurs dudit secteur le risque d'y reproduire les erreurs passées.

C'est pourquoi, nous avons voulu examiner ici si l'activité touristique telle qu'elle était menée par les membres de l'ATES n'entre pas en contradiction avec cet objectif de favoriser l'autonomie des partenaires. Cette question principale se décompose en trois sous-questions : le choix des membres de l'ATES de recourir à un fonds de développement n'entretient-il pas inévitablement une relation paternaliste ? A partir de là, le positionnement des voyageurs comme financeurs du développement n'accentue-t-il pas ce défaut ? Et y a-t-il réellement partage du pouvoir décisionnel entre les partenaires, ne s'agit-il pas plutôt d'une simple concertation avec le partenaire voire une simple information du partenaire ?

Pour l'étude de terrain, nous nous sommes limités aux principaux membres de l'ATES intervenant au Sénégal, au Mali et au Burkina-Faso et à certains de leurs partenaires dans les destinations. Il en résulte que

¹ Cemotev, Université de Perpignan

² Cemotev, Université de Versailles - Saint Quentin en Yvelines

malgré les discours sur l'autonomie des partenaires, le tourisme équitable français n'est pas complètement purgé d'ethnocentrisme, ce qui ne facilite pas l'atteinte de l'objectif initial de développement. Finalement, cela interroge sur le bien-fondé du projet initial et sur le concept de développement sous-jacent dans l'esprit des porteurs de projet. Des enquêtes sur les motivations tant des touristes que des porteurs de projet permettraient de compléter ces premiers résultats.

2. Participation et relations partenariales dans une perspective de développement

L'attitude éthique dont se réclament les opérateurs de tourisme équitable et solidaire doit se traduire en particulier à travers la construction de relations équilibrées au niveau économique comme décisionnel avec les partenaires dans les destinations selon les principes du commerce équitable. La notion de partenariat, chère au commerce équitable suppose bien un partage du pouvoir. Il ne doit pas s'agir d'un pouvoir symbolique comme dans le cas d'une simple information, consultation ou même conciliation avec le partenaire.

2.1. Le tourisme équitable

Comme le commerce équitable, le tourisme équitable est un concept né du terrain. Pour Robert Cleverdon et Angela Kalish, le tourisme équitable est issu du commerce équitable dans le sens où ils le font résulter de l'application des principes du commerce équitable au tourisme avec quelques adaptations liées aux particularités du tourisme (Cleverdon and Kalisch 2000). A l'image du projet du commerce équitable, il ne s'agit pas seulement de modifier les règles commerciales afin de réduire les inégalités sociales et économiques mais également de modifier la nature des produits touristiques et de leur promotion.

C'est entre le milieu et la fin des années 90 que sont apparues différentes expériences liées au tourisme équitable. Une campagne de sensibilisation pour la mise en place de relations équitables au sein du secteur du tourisme fut lancée par l'ONG anglaise Tourism Concern et ses partenaires du réseau européen TEN (Third World Tourism European/Ecumenical Network). A partir de 1998, une expérience de labellisation d'hébergements s'inscrivant dans une démarche de tourisme équitable fut créée en Afrique du Sud : la Fair Trade in Tourism Initiative. En France, les premières expériences de tourisme équitable sont apparues au milieu des années 90. Le projet des opérateurs touristiques associatifs qui s'en réclament est d'utiliser le tourisme comme un moyen de développement des destinations notamment en refusant le fonctionnement d'un secteur fortement concurrentiel dans lequel la tendance est à la baisse des prix (Schéou 2010). Certains d'entre eux ont intégré le premier collectif français d'organisations de commerce équitable (la Plate-Forme pour le Commerce Équitable) et rédigé une charte du tourisme équitable, dans laquelle, le tourisme équitable est défini comme « un ensemble d'activités de services, proposé par des opérateurs touristiques à des voyageurs responsables, et élaboré par les communautés d'accueil autochtones (ou tout au moins en grande partie avec elles). Ces communautés participent de façon prépondérante à l'évolution de la définition de ces activités (possibilité de les modifier, de les réorienter, de les arrêter). Elles participent aussi à leur gestion continue de façon significative (en limitant au maximum les intermédiaires n'adhérant pas à ces principes du tourisme équitable). Les bénéfices sociaux, culturels et financiers de ces activités doivent être perçus en grande partie localement, et équitablement partagés entre les membres de la population autochtone. »³

Se réclamant initialement du tourisme solidaire (dénomination propre à la France), suite à ce rapprochement, les principaux acteurs français créèrent en 2006 avec la PFCE, l'association pour le Tourisme Équitable et Solidaire (ATES) liant les deux qualificatifs d'équitable et de solidaire au sein d'une même expression. Au-delà de l'objectif premier de développement des destinations, les opérateurs membres de l'association se retrouvent autour de trois missions fondamentales : organiser les séjours en partenariat avec les populations locales en favorisant la rencontre et l'échange et en maximisant l'impact sur l'économie locale économique ; financer des projets de développement local dans les destinations avec une partie des bénéfices de l'activité à travers la mise en place d'un fonds de développement ; informer de manière transparente et sensibiliser les voyageurs. Il est vrai qu'une des spécificités du tourisme équitable par rapport au commerce équitable de produits, c'est que le touriste joue un rôle essentiel dans l'atteinte des objectifs que se fixe l'opérateur touristique tant d'un point de vue touristique (la réussite du séjour ou du circuit) qu'à un niveau éthique (l'effet sur le développement).

³ Source : Charte du tourisme équitable de la Plate-Forme pour le Commerce Équitable rédigée en 2001 et rendue publique en 2002.

2.2. La participation

Si les pratiques de développement ont longtemps pris la forme de l'imposition d'un « progrès » technique et social à des populations qui n'avaient rien demandé, c'est au manque de participation de celles-ci qu'on été attribués les échecs répétés des projets de développement, leur absence de diffusion et de pérennité (Blanc-Pamard et Fauroux 2004 : 3). A partir de là, le concept de participation est devenu le nouveau credo des institutions de développement. animateurs et agents de développement, plus proches des populations cibles ont alors remplacés les experts du développement (Rahnema 1992).

Malheureusement, ce qui rend l'utilisation de la participation délicate, c'est qu'il ne s'agit pas d'un outil uniforme. Dès 1969, Albert Meister distingue 5 types de participation, parmi lesquelles deux sont des participations volontaires alors que les autres sont des participations imposées soit en interne par la tradition, soit en externe suite à une intervention extérieure d'agents de développement (Meister 1969). Les modes de participations liés au développement, toujours initiés de l'extérieur se rattachent à la participation provoquée, avec le risque de basculer dans la participation imposée. Sans se placer dans le contexte spécifique des relations Nord-Sud, Sherry Arnstein propose à la même époque, une échelle de la participation citoyenne avec huit échelons allant de la non participation (manipulation et conditionnement) au pouvoir partagé (partenariat, délégation, contrôle citoyen) en passant par le pouvoir symbolique (information, consultation, conciliation) (Arnstein 1969). Cette typologie peut être envisagée de manière complémentaire à celle d'Albert Meister comme le développement de ses deux cas de participations imposées, leur ajoutant un « idéal » vers lequel tendre progressivement (le contrôle citoyen).

Nombre de travaux mettent en évidence des difficultés de tout type lors de la mise en œuvre une démarche participative : manque d'assurance empêchant la participation, inertie ou blocage de ceux qui craignent de voir leur position sociale remise en cause, poids de la tradition, relation de domination sociale, incompréhension mutuelle liée à une méconnaissance sociale et culturelle des partenaires, ...

Le constat de beaucoup d'auteurs est donc celui d'un échec de la participation dans l'atteinte des objectifs qui lui étaient fixés dans l'esprit de ses promoteurs (ces objectifs sont variables selon les projets et les agents de développement desquels ils dépendent). Albert Meister constate que les expériences de participation n'ont eu que des résultats limités du point de vue de la transformation sociale des systèmes de valeur avec de graves effets existentiels sur les populations concernées du fait de l'intervention (Meister 1977). Jacques Godbout fait ce constat sur la base d'un bilan de 20 ans d'expériences québécoises : les expériences sont toujours initiées de l'extérieur, il n'y a pas vraiment de transmission de pouvoir aux participants, les expériences analysées montrent peu d'effets positifs en termes d'épanouissement humain (Godbout 1983). Pour Chantal Blanc-Pamard et Emmanuel Fauroux, les échecs s'expliquent notamment par le fait que les agents et les institutions de développement succombent à une idéalisation de la participation et du fonctionnement démocratique du groupe participatif⁴ bien que les décisions importantes soient prises en dehors des « assemblées participantes ».

Malgré ces travaux, dans le secteur du tourisme, les porteurs de projet comme une très grande majorité de chercheurs parent la participation de toutes sortes d'attributs positifs en se situant sur un plan théorique (Lequin 2001; Beeton 2006; Johnston 2006; . Quelques auteurs isolés préconisent de s'en passer en raison du risque qu'elles font courir au projet dans son ensemble (Simpson 2008) ou au prétexte que le partage du pouvoir de décision est un concept occidental qui n'a pas forcément de consistance ailleurs (Li 2005). Pourtant, plutôt que de refuser la participation ou de rejeter les expérimentations de tourisme équitable au prétexte des difficultés rencontrées, il est préférable de se préparer à faire face à celles-ci en inscrivant pleinement la participation dans l'éthique, c'est-à-dire non pas en l'envisageant comme le moyen d'atteindre un objectif fixé en dehors du processus de participation mais comme une fin en soi, sans autre objectif que de vouloir faire ensemble (Schéou et Girard 2010).

⁴ Expression proposée chez (Blanc-Pamard et Fauroux 2004) que nous avons reprise et dont nous avons précisé le sens : « nous nous référons 1) à la croyance selon laquelle l'offre de participation à un projet de développement faite à une population conduit celle-ci à se saisir de la participation en tant que communauté démocratique 2) au fait que ceci permet alors le succès du projet de développement ; 3) à la cécité que cette croyance contribue à entretenir à propos de la soustraction de la définition du cadre de l'action à l'offre de participation » (Girard et Schéou 2009).

2.3. Les relations partenariales

Traiter de la problématique de la participation amène inévitablement à évoquer la question des relations partenariales. D'ailleurs, pour Sherry Arnstein, le partenariat est l'une des huit formes de participation qu'elle a mises en évidence.

Dans un article de 1976, s'inspirant des travaux de l'écologie humaine, Gerardo Budowski propose une échelle continue dont les extrémités vont de la prédation à la symbiose pour classer les interactions entre parties prenantes dans le tourisme. Reprenant son approche, Richard Butler et David Fennell répartissent les niveaux de pression sur les ressources utilisées par les acteurs du tourisme en prédation, concurrence, neutralité et symbiose (Budowski, 1976 et Fennell et Butler, 2003 cités chez March et Wilkinson 2009 : 460). Les relations sont prédatrices quand l'un des acteurs en position de contrôle du processus génère un impact important sur une communauté. Elles sont concurrentielles quand différents acteurs se disputent une ressource (naturelle, financière ou une clientèle), neutres quand les relations n'ont que peu d'impact entre les acteurs et symbiotiques quand les objectifs des acteurs sont atteints avec plus d'efficacité en situation de collaboration. C'est ce dernier cas que l'on pourrait qualifier de partenariat.

Jennifer Brinkerhoff propose une définition idéale de celui-ci sur la base d'une revue de la littérature : « le partenariat est une relation dynamique entre différents acteurs, basée sur un accord mutuel sur les objectifs à atteindre, lesquels sont visés grâce à une compréhension partagée de la division du travail la plus rationnelle possible, fonction des avantages comparatifs de chacun des partenaires. Le partenariat suppose une influence mutuelle des partenaires, résultant d'un équilibre délicat entre l'importance accordée à la synergie et à l'autonomie respective, influence mutuelle qui inclut le respect mutuel, une égale participation dans la prise de décision, la responsabilité mutuelle et la transparence » (Brinkerhoff 2002a). Elle convient néanmoins que cette définition se fonde sur des valeurs subjectives, qu'elle puisse ne pas être valable universellement ni opérationnelle dans tous les situations. Pour l'auteur, deux dimensions présentes simultanément distinguent le partenariat des autres types de relation : le concept de mutualité et celui d'identité. Le concept de mutualité n'implique pas nécessairement une force égale de chacun des partenaires, mais incarne les valeurs du partenariat : l'horizontalité du fonctionnement, l'égalité dans la prise de décision, le respect et la confiance mutuelles, la dépendance mutuelle des partenaires,... Le concept d'identité de l'organisation désigne la nécessité pour chacun des partenaires de maintenir ou de renforcer son identité propre et son autonomie (Brinkerhoff 2002b). Il s'agit de parvenir à rester soi-même, à ne pas se perdre dans le partenariat. L'autonomie c'est la « liberté d'une organisation de déterminer sa propre orientation stratégique sans pression excessive d'acteurs extérieurs en particulier des donateurs » (Brehm 2004 :1). Nous retrouvons alors l'importance de la notion de liberté largement développée par Amartya Sen : « les moyens et les fins du développement exigent que la perspective de la liberté soit placée au cœur de la réflexion. Et que les personnes soient considérées comme des acteurs à part entière, tirant parti des opportunités à leur disposition et maîtrisant leur destin, et non comme les destinataires passifs des fruits d'un développement programme par des experts » (Sen 2000 : 62).

Jennifer Brinkerhoff propose une méthodologie globale permettant d'évaluer les partenariats et ses résultats. Elle adopte une approche orientée sur les processus, continue et participative (évaluateurs et acteurs sont co-acteurs de l'évaluation). Sa grille d'évaluation est découpée en cinq rubriques : les pré-requis et les facteurs de succès issus de la littérature, la pratique du partenariat (mutualité et identité), les résultats de la relation, la performance du partenaire et l'efficacité générale (Brinkerhoff 2002b).

Depuis quelques années, en France, de nombreuses organisations de solidarité internationale (OSI) ou des collectifs comme Coordination Sud ont engagé une réflexion sur le concept de partenariat produisant un certain nombre de rapports qui présentent l'intérêt de tirer les leçons de leur expérience de terrain (Broutin et Castellanet 2000; Castellanet 2000; Cote et Ziegler 2002 ; Cubillos et Appolin 2004 ; Pajot 2004). Les opérateurs touristiques français commencent juste à s'intéresser à cette question et cette recherche est l'une des premières qui soit consacrée à leurs relations partenariales. Comment les associations de tourisme solidaire définissent-elles leur partenariat en lien avec les acteurs du Sud ? Comment le mettent-elles en pratique ? Réussissent-elles à coupler les deux principes du partenariat que sont l'identité et la mutualité ? Quelles sont les principales barrières à une relation équilibrée ?

3. Le cas étudié : des associations françaises de tourisme équitable et leurs partenaires en Afrique sub-saharienne

Si le tourisme international à destination des pays d'Afrique, mesuré par les arrivées internationales⁵, ne dépasse qu'avec grand peine 5% des arrivées mondiales, au sein de l'offre des associations membres de l'ATES, le continent représente le tiers des destinations proposées et 43% des voyages proposés devant l'Amérique latine (26% des voyages proposés). Sur les 23 membres de l'ATES, quinze proposent des produits touristiques en Afrique sub-saharienne.

Dans le cadre d'un programme de recherche-action mené par Amandine Southon, elle a choisi comme terrain trois pays le Burkina-Faso, le Mali et le Sénégal pour leur proximité géographique, ce qui facilitait l'organisation logistique de la mission. De plus, ces trois pays représentent les destinations principales des membres du réseau : quinze associations interviennent dans au moins l'un de ces trois pays, mettant en œuvre trente partenariats. Sept associations correspondant à 8 partenariats ont été retenues pour l'étude de terrain. Leur degré d'aboutissement (existence supérieure à cinq ans, envoi régulier de voyageurs), l'accessibilité géographique et leur disponibilité pour l'étude ont été les critères de choix des partenariats étudiés.

Des entretiens formels et informels ont été menés avec les partenaires dans les destinations, avec les acteurs investis (et non investis) dans les structures de tourisme équitable et solidaire, et la participation à certains séjours a permis non seulement de découvrir les séjours proposés mais aussi d'échanger avec les voyageurs. De plus, afin de disposer d'un regard croisé sur les relations partenariales, des entretiens préalables avaient été menés en France, avec les responsables des associations concernées. Outre la documentation de communication destinée aux touristes (sites Internet et brochures) de chacune des associations sélectionnées, le matériel obtenu est donc constitué de retranscriptions d'entretiens et le seul traitement effectué a été de trier ce matériel en fonction des questions de recherche. Si l'objectif était à l'origine de construire des typologies de partenaires et de partenariat, voire des typologies de conflits⁶, par exemple à partir du schéma explicatif de Budowski, le faible nombre de situations partenariales étudiées n'a pas permis de le réaliser.

Les associations membres de l'ATES sont composées majoritairement de bénévoles et de salariés en charge de la commercialisation et de la promotion des voyages. L'initiateur du projet parvient le plus souvent, après plusieurs années de bénévolat, à devenir directeur salarié de la structure, ce qui favorise généralement le développement de l'activité et la constitution d'une équipe salariée.

Les associations étudiées travaillent avec deux types de partenaires au Sud : un partenaire en charge de l'activité touristique et un partenaire spécialisé sur la gestion des projets de développement. Les partenaires touristiques sont très divers. Nous retrouvons des structures privées (agences de voyages, groupements d'intérêt économique, guides,) et des groupements de type associatif (comité de gestion villageois, association, syndicat...). Tous disposent ensuite d'une équipe en charge de la réalisation des prestations touristiques : guides, cuisiniers, porteurs etc. Nous considérons que ces derniers sont des partenaires indirects dans la mesure où les acteurs au Nord n'ont que peu de contacts avec eux. Ils sont directement liés au partenaire Sud. Nous ne négligeons néanmoins pas leur importance puisqu'ils sont directement touchés par les effets de la relation partenariale. Les partenaires en charge des projets de développement financés par le tourisme solidaire sont associatifs ou ont vocation à être « représentatifs » des villages concernés. Si le partenaire touristique est associatif, il lui arrive alors de cumuler cette nouvelle fonction. S'il est privé, nous assistons la plupart du temps à la création d'une structure qui tente de regrouper les différents acteurs du village (chef, notables, groupements de jeunes, de femmes, instituteurs...). Elle est parfois accompagnée d'un « agent de développement » en charge d'assurer le lien entre les populations locales et le partenaire touristique au Nord et au Sud.

Si nous considérons l'origine des partenariats, on constate deux types de situation. La première est marquée par une relation interpersonnelle, voire intime entre deux acteurs situés au Nord et au Sud à partir de laquelle découle le projet touristique, lequel est ensuite marqué par des relations affectives fortes entre les deux partenaires. La seconde se caractérise par une rencontre de type professionnelle ou résulte d'une sélection du partenaire en fonction de critères pré-établis. Dans les deux cas, le partenariat est impulsé majoritairement par le partenaire Nord. L'étude des partenariats est délicate parce qu'ils sont le fruit de la réunion de groupes

⁵ Publiées par l'Organisation International du Tourisme et qui intègre, rappelons le les déplacements pour motif professionnel

⁶ Bien qu'il soit très difficile d'obtenir des informations sur les situations de conflit à moins que le niveau du conflit soit tel qu'il ne soit rendu public par l'un des partenaires.

d'acteurs en situation d'interculturalité et marqués par des trajectoires sociales fort diverses. Si le nombre d'acteurs Nord et Sud directement ou indirectement liés au tourisme sont nombreux, nous avons enquêté auprès de ceux qui sont les plus impliqués dans les projets, à savoir principalement les initiateurs des projets, les guides, les équipes d'accueil touristique (gérants des lieux d'hébergement, cuisiniers, serveurs...), les autorités villageoises et les membres des structures en charge des projets de développement lorsqu'elles existent.

Tableau 1 : Les partenariats étudiés⁷

Pays	Partenaire Nord	Partenaire Sud Tourisme	Partenaire Sud développement	Relation	Code Partenariat
Mali	Association 1	Agence de voyage locale	Association locale issue de l'agence	Fort relation personnelle avec le directeur de l'association française	Mali Nord 1
		Agence de voyage franco-malienne	Association locale	Relation professionnelle	Mali Nord 2
	Association 2	Syndicat national paysan	Même partenaire	Relation professionnelle	Mali Centre
	Association 3	Guides locaux	Comités de gestion villageois	Relation personnelle	Mali Ouest
Burkina-Faso	Association 4	Association locale de développement	Même partenaire	Relation professionnelle	Burkina Sud
	Association 5	Responsable d'un campement touristique	Association locale	Relation personnelle à dimension affective	Burkina Centre
	Association 6	Village rural	Même partenaire	Relation professionnelle	Burkina Est
Sénégal	Association 7	Groupements d'intérêt économique	Comités de gestion villageois	Relation personnelle, affective et politique	Sénégal

4. Résultats et discussion

Le tourisme équitable mis en œuvre par les associations contribue-t-il réellement au développement des destinations en misant sur leur autonomie ? Comment se passent les relations entre partenaires du Nord et du Sud ? Quelles sont les conséquences du choix de passer par un fonds de développement ? Cela n'offre-t-il pas un point de focalisation aux voyageurs qui veulent absolument voir des réalisations effectuées grâce à ce fonds ? L'analyse des sept situations partenariales retenues permet d'apporter des éléments de réponse à notre questionnement.

4.1. Les relations sont elles équilibrées et donnent-elles lieu à un partenariat ?

Sans mettre en œuvre la méthode préconisée par Jennifer Brinkerhoff du fait de sa lourdeur, nous retiendrons comme grille de lecture simplifiée les deux dimensions qu'elle met en avant pour qualifier les partenariats : d'une part la mutualité, c'est-à-dire la capacité à construire une entité collective sur la base de complémentarités permettant d'atteindre des objectifs fixés qu'il ne serait pas possible d'atteindre sans cette entité et d'autre part, l'identité qui témoigne du respect de chacun des partenaires pour l'autonomie de l'autre et évite que la complémentarité ne se transforme en dépendance de l'un des partenaires vis-à-vis de l'autre, voire en fusion des deux partenaires. Une relation sera considérée comme équilibrée lorsqu'elle reposera dans son ensemble à la fois sur les principes de mutualité et de respect de l'identité.

4.1.1. Des relations plus ou moins équilibrées : Mali Nord 2, Mali Centre, Mali Ouest, Burkina Sud

Les partenaires Sud des quatre partenariats évoqués ici sont tous différents. Dans trois cas, le partenaire développement est identique au partenaire touristique ou en est issu : un syndicat national paysan, une agence de voyage franco-malienne, une association pour le développement local. Dans un cas, le partenaire touristique est constitué par une équipe de guides touristiques alors que les partenaires « développement » sont les associations villageoises des lieux visités.

⁷ Afin de préserver l'anonymat des différents acteurs concernés, nous avons désigné les organisations par leur nature et codé les partenariats par leur localisation géographique.

Nous allons passer en revue un ensemble d'éléments qui nous paraissent expliquer l'équilibre des relations partenariales :

- L'origine de la relation : les relations équilibrées sont toutes les quatre nées d'une relation professionnelle plutôt que personnelle ou affective. L'origine professionnelle des relations semble permettre des relations plus saines, qui sont d'abord axées sur le travail et diffèrent des relations dans lesquels le partenaire Nord se place dans une position de bailleur ou des relations dans lesquelles la dimension affective est très présente. Lorsque le partenaire a été choisi pour ce qu'il peut apporter professionnellement au projet, cela favorise à la fois la dimension mutuelle dudit projet touristique et l'identité de chacun des partenaires.
- L'ancienneté de la relation permet de mieux se connaître et de travailler plus facilement ensemble. Les partenariats dépassent tous une durée de 5 ans.
- Une convergence dans les buts et les finalités que chacun attribue au projet touristique. Ainsi pour le partenariat Mali Ouest, les objectifs sont d'abord touristiques (la rencontre et l'échange) et économiques (favoriser le développement local à travers la création d'emploi au Nord et au Sud et financer des projets de développement). Pour le partenariat Mali Nord 2, les objectifs sont les mêmes mais le financement de projets de développement n'est perçu par le partenaire Sud, l'agence de voyage franco-malienne locale comme un objectif secondaire. D'ailleurs, c'est un objectif du partenaire Nord qui a été amené au moment où le partenariat s'est noué. En ce qui concerne Burkina Sud, on peut relever un léger décalage à propos de la finalité du projet et de la compréhension de ce qu'est le tourisme solidaire : si pour le partenaire français, il s'agit de permettre aux touristes d'apprendre et d'accepter la différence, le partenaire burkinabé envisage son rôle comme un prestataire de service qui doit en priorité satisfaire la demande de ses clients.
- Une répartition des rôles qui mise sur la complémentarité naturelle des partenaires (mutualité) : bien que la répartition des rôles ne soit pas toujours évidente, les différents partenariats évoqués ici correspondent au même schéma : l'association française promeut et commercialise les voyages et sensibilise les voyageurs. Les partenaires touristiques du Sud assurent la prestation touristique. Ensemble, ils développent les circuits et mènent des formations. Dans le cas du partenariat Burkina Sud, même si les prestations touristiques sont assurées par l'équipe burkinabé, le responsable de l'association française continue à accompagner certains groupes, ce qui entraîne des confusions dans la répartition des tâches et ne favorise pas la répartition du pouvoir de décision entre les partenaires. Cela montre bien qu'il est parfois difficile pour les responsables français d'association d'accepter de déléguer voire de faire confiance au partenaire. Pourtant, l'omniprésence d'un des partenaires est évidemment contraire aux principes de mutualité et d'identité et donc préjudiciable au partenariat et au projet dans son ensemble.
- L'établissement d'un cadre contractuel pour la relation : les quatre partenariats ont été contractualisés afin que les règles du jeu soient claires, en particulier en ce qui concerne la clé de répartition des revenus. Pour autant, s'il s'agit d'une condition nécessaire à l'équilibre de la relation, elle n'est nullement suffisante. L'essentiel est sans doute dans la manière dont ce cadre contractuel s'est construit, a été négocié et si chaque partenaire dispose de la possibilité de le faire évoluer.
- L'acceptation des confrontations même conflictuelles comme expression de l'identité dès lors qu'elles se résolvent et sont assimilées au sein du partenariat et ne donnent pas l'occasion à des reproches ultérieurs : dans le partenariat Mali Centre où l'égalité est recherchée au Nord et au Sud, nous comprenons que les échanges sont forts, parfois violents mais source de cohésion entre les acteurs. La directrice française de l'association explique : *« Ils ne disent pas « c'est bien » aux propositions que l'on fait pour pouvoir passer ensuite au tiroir-caisse. Il y a beaucoup de bagarres. C'est une relation dure, et parfois nous sommes allés à la confrontation. Mais c'est toute la richesse de cette relation »*. Les occasions de conflits sont nombreuses et les raisons variées mais la remise en cause de l'identité du partenaire, de sa position ou de ses intérêts est systématiquement porteuse de conflits. Ainsi, la demande du directeur de l'association française du partenariat Mali Ouest qu'un tour de rôle équitable soit respecté dans les guidages auprès du responsable des guides a été très mal reçue par ce dernier qui a réagi violemment, considérant cette demande comme de l'ingérence. L'exigence de transparence qui passe par la tenue d'une comptabilité est souvent perçue par les partenaires sud comme l'expression d'une volonté de contrôle de la part du partenaire Nord et constitue une source fréquente de conflits qu'il est parfois difficile de résoudre.

Les relations étudiées ici sont marquées par ces frictions, débats qui sont au cœur de la construction de l'identité du partenariat. Chacun accepte la dépendance, la mutualisation des compétences pour atteindre un

but commun, mais réaffirme son identité dès qu'elle semble menacée. Nous retrouvons dans ces cas la recherche d'un équilibre entre les principes de dépendance et d'autonomie mais il s'avère que l'équilibre est instable et en perpétuelle reconstruction.

4.1.2. Des relations marquées par le déséquilibre : Burkina Est, Sénégal, Mali Nord 1, Burkina Centre

Les relations marquées par de réelles difficultés dans la construction des partenariats sont au nombre de quatre. Deux concernent des partenariats anciens au sein desquels les associations françaises se revendiquent d'abord comme des acteurs du développement : l'un, Burkina Est, dont l'association française a choisi de fonctionner avec des collectivités villageoises sur la base d'un modèle d'organisation détaillé et rationnel conçu en France, l'autre, Sénégal travaille avec des Groupements d'Intérêts Economiques dont le lien avec le reste du village semble problématique. Les deux autres partenariats, Mali Nord 1 et Burkina Centre, présentent la particularité de reposer sur une seule personne au sud qui, si elle dispose du soutien de l'association française concernée, cristallise les rancœurs et les jalousies localement. Dans ces deux derniers cas, le déséquilibre ne provient pas de la relation entre partenaires mais des relations entre le responsable au Sud et les acteurs périphériques du projet touristiques ou les membres de la même communauté villageoise. Ainsi, dans le cas du partenariat Burkina Centre, il existe des tensions entre les employés du campement et son responsable et entre l'association locale de développement en charge de gérer les projets de développement et le responsable du campement : *« on ne sait pas combien de voyageurs viennent, repartent, donnent. Nous on ne touche rien et on ne comprend pas comment fonctionne le fond de développement »*

Malgré les différences qui séparent ces quatre cas, parmi les éléments explicatifs du déséquilibre de la relation, on retrouve quelques éléments communs tandis que d'autres ne concernent que certains des partenariats :

- **L'origine de la relation** : trois de ces partenariats sont nées d'une relation personnelle et si la quatrième est d'origine professionnelle, la dimension affective et la personnalisation des conflits y sont très présentes.
- **L'ancienneté de la relation** : il s'agit ici de relations qui existent depuis plusieurs années, et si la durée peut avoir un rôle positif en permettant d'apprendre à se connaître, dans le cas où des rancœurs se sont accumulées, l'effet est au contraire de rendre le travail commun plus difficile.
- **Un déséquilibre ressenti dans la prise de décision.** Ainsi, les acteurs Sud des partenariats Burkina Est, Sénégal et Burkina Centre qui ont été interrogés, affirment que les décisions sont prises en France. Dans le cas du partenariat Mali Nord 1, si le responsable de l'agence de voyage locale participe à certaines décisions, les autres acteurs au Sud n'y sont pas associés, ce dont ils se plaignent : *« Les gens qui travaillent avec l'agence n'ont pas de responsabilités, pas de pouvoir. Personne n'ose se plaindre de peur de perdre sa place (...) C'est entre eux que tout se passe et personne ne peut rien dire (...) Mais tous les deux ils se font de l'argent, c'est sûr »*. Le responsable de l'agence est accusé de phagocyter l'ensemble des revenus de l'activité touristique à son profit et celui de sa famille : *« tout l'argent arrive sur le compte de Mr L (partenaire local) et avec tout l'argent qui entre, aujourd'hui le village X pourrait être un vrai village... Mais en réalité c'est lui qui en profite avec sa famille. »*

Au niveau de Sénégal et de Burkina Est :

- **Des visions de l'activité touristique divergentes.** Malgré l'existence d'engagements initiaux écrits (contrats de partenariat ou charte commune), il n'y a pas de convergence dans les visions de l'activité touristique⁸. Dans le cas du partenariat Sénégal, les buts de l'association française semblent confus. Elle développe des séjours touristiques tout en tentant de mener parallèlement une multitude de projets dits de développement nécessitant des compétences et un suivi non disponibles sur place. Les partenaires doivent endosser des casquettes diverses et les voyageurs se plier à des activités proches d'une mission terrain d'ONG. Dans cette désorganisation générale, les partenaires du Sud tentent quant à eux de développer des stratégies permettant de jouer sur les deux tableaux. Dans le cas du partenariat Burkina Est, il semble exister un désaccord de la part du partenaire Sud quant au fonctionnement des campements voulu communautaire par l'association française. Les salariés des campements dénoncent la faiblesse de leurs rémunérations accusant l'association française de conserver la plus grande part du prix des voyages en France.

⁸ La question reste posée de savoir s'il n'y jamais eu convergence parce qu'il s'agissait d'une convergence de façade parce que les différences étaient tuées par chacun des partenaires ou s'il s'agit d'une évolution de la situation vers une divergence de vues.

- **Une incapacité à régler les conflits.** L'absence de confiance entre partenaires relevée à la fois dans Burkina Est et dans Sénégal résulte d'une incapacité commune à régler les conflits. Les relations partenariales se trouvent entraînées dans un cercle vicieux de défiance, alimenté par des malentendus liés ou attribués au contexte interculturel (accusés d'incompétence dans le suivi gestionnaire par les responsables français, les acteurs locaux disent que les français ne comprennent pas la manière dont ils vivent et agissent localement), par des accusations réciproques de détournement de fonds et d'absence de transparence, ou encore par un dénigrement systématique du partenaire (d'abord en privé puis éventuellement en public). Alors que l'association française du partenariat Burkina Est a organisé un grand forum destiné à tirer un bilan des années passées afin de relancer le partenariat, cette initiative semble avoir échoué dans son objectif, car le dialogue est presque inexistant et les incompréhensions nombreuses. Les questions financières surplombent l'ensemble des réflexions de fond. Les français ont l'impression que leurs partenaires en veulent toujours plus. Les partenaires locaux insistent sur les sommes engagées pour faire venir des membres de l'association française au forum. Au niveau spatial, les deux groupes s'opposent et ne se mélangent pas. Les repas sont pris sur des tables séparées et les échanges sont relativement faibles. L'un des guides dit « *on a peur les uns des autres* ». Lors de débats, les français parlent avec beaucoup de réserve, surtout des sujets délicats. De leur côté, les villageois n'hésitent pas à énoncer leur avis, quitte à tirer sur les fils qui piquent (ex: colonisation, domination) pour obtenir ce qu'ils souhaitent. A la fin de la rencontre, les acteurs Nord et Sud regrettent néanmoins la manière dont se sont déroulés les échanges.
- **Une incapacité à favoriser l'autonomie des acteurs dans la relation.** Cette incapacité peut s'expliquer par différentes raisons que l'on peut rattacher à un comportement paternaliste des responsables français. Dans le cas du partenariat Burkina Est, le fondateur de l'association française a imaginé un beau modèle logique et cohérent qui était censé mener au succès en misant sur la l'autonomie grâce à la formation. Mais livrés à eux-mêmes, les partenaires ont fait à leur manière, provoquant le courroux du partenaire Nord qui est alors revenu sur l'autonomie accordée, considérant dès lors ses partenaires Sud comme des incapables et provoquant une crise de confiance loin d'être résolue. C'est bien l'incapacité à laisser le partenaire être lui-même, se construire lui-même, associé à la conviction qu'il n'y a qu'une manière de bien faire (voilà l'ethnocentrisme) et à une volonté de tout contrôler. Le besoin de contrôle semble aussi présent dans le partenariat Sénégal comme en témoigne la volonté que les touristes fréquentant les campements passent nécessairement par l'association française. Cette exigence d'exclusivité présente également jusqu'il y a peu dans le partenariat Burkina Est n'est pas comprise par les partenaires Sud à partir du moment où ils n'ont pas la possibilité eux-mêmes d'exiger d'être les seuls partenaires et sont complètement dépendants des touristes envoyés de France.

Les partenariats marqués par des relations déséquilibrées sont très divers. Motivés par des objectifs en termes de développement et de coopération, certains peinent aujourd'hui à reconstruire les bases d'une relation saine qui s'est largement effritée suite à des années de malentendus. Les responsables français, souvent engagés dans des relations de type paternaliste malgré eux, connaissent des difficultés à laisser leurs partenaires prendre la place qui devrait être la leur. Ces derniers ont bien compris le risque d'un désengagement et jouent de leurs armes les plus fines pour obtenir quelques ressources supplémentaires. La relation ne correspond plus à un partenariat. Les deux autres relations déséquilibrées semblent devoir faire face à une crise interne de leur fonctionnement en lien avec un manque de clients et une frustration grandissante des acteurs exclus par une gestion interpersonnelle. Sans nier la possibilité qu'un projet de tourisme solidaire puisse être géré par un nombre limité de personnes, nous questionnons sa légitimité quand il fait preuve d'autant d'opacité à l'égard de ceux qui le font vivre. Par ailleurs, sans confiance, convergence, équilibre réel dans la prise de décision, entente sur la répartition des rôles, transparence, non seulement il ne peut plus être question de partenariat mais peut-on toujours parler de tourisme équitable et solidaire ?

Cette approche des relations de partenariat souligne la difficulté de conjuguer mutualité et identité. Les acteurs principaux, pris dans des jeux complexes qui mêlent projections et imaginaires des attentes de l'autre, volonté d'aide et satisfaction d'intérêts personnels, affects, autant d'éléments qui empêchent une relation saine et apaisée, semblent favoriser leur propre satisfaction aux dépens du partenariat. L'incapacité de certains à échapper à un système « paternaliste » ou à une volonté de tout contrôler est assurément un frein à l'autonomie pourtant préconisée. Le choix de recourir à un fonds de développement n'entretient-il pas nécessairement ces déséquilibres ? Et le positionnement des voyageurs comme acteurs du développement et bailleurs de fonds n'accentue-t-il pas inévitablement le risque d'y succomber ?

4.2. Le fonds de développement entretient-il le paternalisme et l'assistanat ?

La création d'un fonds de développement alimenté par un pourcentage prélevé sur les ventes de voyage est une obligation collective que se sont donnés les membres de l'ATES. Le montant minimal de ce pourcentage varie entre 3 et 4% selon le prix des séjours. Ce fonds de développement, présenté comme un outil de développement, est devenu un élément distinctif du tourisme équitable et solidaire mais « la focalisation sur le financement d'actions de développement à la fois par les voyageurs et par les médias au point d'en faire quasiment la marque de fabrique du tourisme solidaire ne risque-t-elle pas de faire oublier que la solidarité doit d'abord s'exprimer dans la manière dont sont construits les séjours et dans l'équilibre des relations nouées avec les partenaires ? » (Schéou 2009 : 247). Parce que les associations savent aussi en jouer à l'occasion pour convaincre de futurs clients, il est important que le fonds de développement et les réalisations qu'il permet de financer ne deviennent pas un rideau de fumée permettant de masquer l'essentiel. Comme le déclare le co-responsable français de l'agence de voyage de Mali Nord 2 : « *Ce fond aide sur le terrain mais c'est « peanuts » comparé à ce que l'activité crée comme emplois, formations. C'est cela qui est important. Le reste c'est un plus. Mais pour beaucoup l'altruisme apparaît comme un argument commercial. Tu peux expliquer le peu que tu fais et tu es vu comme une entreprise différente* ». N'est ce pas l'objectif recherché par le responsable de l'association française impliquée dans le partenariat Burkina Sud quand il a décidé de retirer la gestion du fonds de développement mis en place à son entrée au sein de l'ATES à l'association locale de développement pour financer un centre de malnutrition, ce qui est « bon pour la communication ».

C'est bien parce que ce fonds peut s'apparenter à un don de l'association française à ses partenaires au sud que la question se pose de savoir si ce système n'entretient pas d'une certaine manière le paternalisme et l'assistanat ? Cela dépend évidemment de la manière dont cet outil est mis en œuvre par les associations françaises. Et malgré le cadre fourni par la grille de critères de l'ATES, des différences significatives existent dans les pratiques. Il est possible d'examiner celles-ci au regard de différents éléments :

- Quel est le lien entre le projet de développement et la destination ? Ce lien peut être inexistant quand l'association française opère une redistribution du fonds de développement entre différentes destinations (Mali Nord 1). Dans ce cas, les fonds peuvent financer des projets dans un village sans lien avec le niveau d'activité touristique et s'apparentent dans ce cas complètement à un don avec tous les inconvénients qui peuvent en découler car il y a de ce fait une attente permanente et une dépendance vis-à-vis de ces fonds. En outre, cela peut provoquer la frustration du village où se déroule l'activité touristique. Ainsi dans le partenariat Burkina Centre, un élu local dénonce l'absence d'effets sur le développement de son village : « *normalement le tourisme solidaire doit rapporter à un village or ici on ne ressent rien (...) Le bâtiment (campement) a été construit par la population, il devrait lui revenir. Or Burkina Centre l'utilise, fait des recettes et ne donne rien en retour (...) L'association finance une autre association pour le développement. (...) Utiliser le terrain sans rien donner est une exploitation pure et simple du village c'est pire que la colonisation* ». A l'opposé quand cette part est directement dans les mains des partenaires développement au Sud (Burkina Est), le lien est total.
- Qui dispose de la maîtrise des fonds et qui choisit les projets financés ? Elle est généralement du ressort de l'association française (Mali Nord 1, Burkina Sud, Burkina Centre, Sénégal) et à de rares exceptions complètement du ressort du partenaire Sud (Burkina Est, Mali Centre, Mali Ouest). Si le partenaire Nord de Mali Centre prélève effectivement un pourcentage du prix des voyages qui est ensuite reversé en partie au syndicat de paysans et en partie aux organisations paysannes, l'association française de Burkina Est a adopté un dispositif complètement différent qui fait dépendre le montant disponible pour financer des projets de développement de la gestion de l'activité touristique : l'association française achète les prestations touristiques à ses partenaires Sud à un tarif censé leur permettre de dégager un bénéfice de l'ordre de 20% en moyenne sur leur chiffre d'affaire afin de financer les projets qu'ils jugeront utiles.
- Quelle est la légitimité du partenaire développement Sud vis-à-vis des autorités locales ? Celui-ci peut-être reconnu par les instances villageoises (Burkina Est, Mali Ouest) ou avoir été « imposé » par le partenaire Nord (Mali Nord 1 et 2, Sénégal, Burkina Sud).
- A quoi est affecté le fonds de développement ? Il peut être réinvesti dans le projet touristique ou consacré à des projets de développement (santé, éducation), voire à des dépenses annexes choisies par le partenaire Sud (financement de la cérémonie d'accueil d'un officiel, construction d'une piste de danse pour les jeunes,...).

Alors ce fonds de développement est-il un outil favorisant l'autonomie des partenaires ou n'est il rien d'autre qu'un gadget emblématique destiné à se distinguer de l'offre commerciale touristique classique ? La réponse est probablement entre les deux mais dès lors que seulement trois associations françaises sur les sept étudiées laissent le partenaire Sud complètement libre de décider de l'utilisation des fonds, il ne peut s'agir d'un outil favorisant l'autonomie. D'autant plus que dans les autres cas, les méthodes de consultation des besoins locaux peuvent être inappropriées, et les choix effectués résulter de convictions des responsables français pas toujours adaptés aux spécificités locales. Un autre problème, qui peut survenir même dans le cas où l'association française laisse le partenaire « développement » décider de l'utilisation des fonds concerne la légitimité du partenaire choisi. Dispose-t-il de la légitimité nécessaire ? Les autorités ne sont-elles pas contournées ?

Faut-il en conclure que les membres de l'ATES doivent supprimer ce dispositif obligatoire, devenu une composante essentielle de leur identité d'association de tourisme équitable et solidaire ? Peut-être pas mais ce qui est sûr, c'est qu'ils doivent engager une véritable réflexion à son propos.

4.3. L'attitude des voyageurs favorise-t-elle l'autonomie des partenaires ?

Répondre à la question de savoir si l'attitude des voyageurs favorise l'autonomie des partenaires ou pas suppose de disposer d'éléments sur ce qui les motive à acheter une prestation de tourisme équitable et solidaire. Dans un travail d'enquêtes sociologique sur les motivations des touristes qui avaient choisi l'offre de tourisme solidaire et équitable, Céline Cravatte a étudié leur positionnement, en particulier dans leur rapport aux questions de solidarité internationale (Cravatte 2009). Les résultats obtenus mettent en évidence une grande diversité de positionnements. Certains touristes se positionnent uniquement comme touristes, ne faisant qu'évaluer les points forts et les défauts de la prestation touristique. D'autres au contraire, ont choisi ce type de tourisme du fait d'un intérêt plus ou moins réfléchi et plus ou moins ancien pour la solidarité internationale : « ils sont en fait ceux qui sont le plus impliqués dans cette expérience, mais aussi qui sont susceptibles de rester en lien avec la structure, ...ou de se révéler les plus critiques car leurs attentes sont plus facilement déçues ». Céline Cravatte a interprété leur expérience en lui attribuant plusieurs sens possibles :

- certains envisagent ce voyage de tourisme équitable et solidaire comme le moyen de réaliser une première expérience de solidarité internationale, motivation ancienne qui n'avait pu être satisfaite jusqu'à présent. Parmi ceux-ci, certains reviennent en conservant cette vision idéalisée qu'ils s'étaient forgés de la solidarité internationale alors que d'autres reviennent déçus pour ne pas assez avoir pu aider, se rendant compte finalement qu'il s'agit d'abord de tourisme ; ce sont ceux-là dont la volonté à tout prix d'aider est peut-être la plus dangereuse pour les projets ;
- d'autres sont engagés dans des organisations de solidarité internationale en France mais souhaitent une expérience de terrain afin d'expérimenter de manière plus vivante cet engagement militant. Parmi ceux-ci, pour certains, l'expérience va constituer une confirmation de leur engagement alors que d'autres vivront cette expérience comme un choc paralysant face à la situation sur place ;
- enfin, les derniers ont déjà fait l'expérience du terrain à travers des chantiers ou du volontariat, parmi ceux-ci, certains vivront le voyage comme l'entretien d'un souvenir marquant tandis que d'autres le vivront de manière désabusée et critique à la lumière de leur expérience passée.

Ces différents cas montrent bien l'implication de certains voyageurs très au-delà de leur rôle de touriste. La participation d'Amandine Southon à deux séjours (l'un du partenariat Mali Ouest et l'autre du partenariat Sénégal) lors de sa mission de terrain lui a permis de relever un certain nombre d'éléments.

Huit touristes ont participé au séjour « Mali Ouest ». Pour cinq d'entre eux, il s'agit de leur première expérience de tourisme solidaire et la moitié d'entre eux sont des militants en France en relation ou pas avec la problématique des inégalités Nord-Sud. Dix touristes ont participé au séjour « Sénégal » parmi lesquels sept sont investis dans l'association française ou sont des proches du responsable de l'association. Les trois autres sont engagés politiquement sur les questions de développement des pays du Sud.

C'est lorsque les touristes veulent à tout prix aider et cherchent à se mêler de tout, sachant mieux que quiconque ce qu'il convient de faire, ce qui les amène souvent à se placer en position d'arbitre entre les partenaires Sud et Nord qu'ils peuvent faire le plus de dégâts à l'équilibre des partenariats. Ainsi, lors du séjour « Mali Ouest », les touristes, pleins de bonne volonté et voulant aider le projet ont cherché à savoir comment ils pourraient être le porte-parole du guide en France afin de contribuer à l'amélioration du fonctionnement global du projet. L'attitude du guide, digne, conservant ses distances et par là, les ramenant à leur place de clients a été une source de frustration. Notons que si le guide semble vouloir conserver son

autonomie dans la relation avec les voyageurs, il joue également de cette proximité créée pour obtenir des soutiens financiers et des contacts en France.

Cette volonté exacerbée d'aider les acteurs rencontrés amène les touristes à donner (vêtements, médicaments, stylos) malgré les déséquilibres que le don peut provoquer localement. Et c'est bien le système mis en place par le fonds de développement qui amène les voyageurs dans une double position de bienfaiteur et de contrôleur qui pose question. Alors que la plupart du temps, les associations membres de l'Ates luttent avec difficulté contre cette tendance au don des touristes, parfois, cette pratique est encouragée par l'association française elle-même comme dans le cas de celle de « Sénégal » : Lors d'une rencontre organisée avec des femmes, une voyageuse demande : « *Qu'avez-vous besoin comme jouets car nous en avons beaucoup chez nous qui ne servent pas ?* ». La femme répond : « *Nous avons besoin de tout* ». Quelques minutes plus tard, le responsable français demande : « *Il faut me dire si vous avez besoin de lunettes, médicaments, cahiers... Pas des tonnes mais je peux vous en apporter* ». Une femme souhaite des médicaments. Pratique pourtant largement dénoncée, il répond : « *Ok, on va te faire un sac de médicaments* ». Cela questionne le rôle néfaste des bonnes intentions en termes de place donnée aux populations locales qui ne sont certainement pas considérées comme des partenaires sur un pied d'égalité.

En ce qui concerne ce même séjour, c'est le responsable de l'association française lui-même, accompagnant le groupe, qui place volontairement les participants du séjour dans une position de « développeurs », négligeant ceux qui refusent ce positionnement parce qu'ils veulent rester simplement des touristes. Le responsable français, à plusieurs reprises, sollicite l'avis des touristes à propos de la réalisation de certains projets de développement, les transformant en experts, y compris dans des domaines qu'ils ne connaissent peu ou pas. Le séjour dont la moitié est consacré à la visite de projets de développement financés via l'association et à des échanges avec les « bénéficiaires » pourrait ressembler à une tournée de bienfaiteurs en recherche de gratitude. La mise en scène organisée par l'association française du partenariat Mali Ouest, pendant laquelle le guide remet l'enveloppe contenant la partie du fonds de développement à un comité villageois sous le regard des voyageurs n'a-t-elle pas pour but même inconscient, de jouer également sur ce ressort de la reconnaissance présent chez les donateurs ? La contrepartie va bien au-delà, il faut rendre des comptes aux voyageurs sur l'utilisation de l'argent donné : ces derniers veulent savoir comment les acteurs locaux gèrent l'argent et quelles réalisations ont été faites.

L'analyse réalisée nous permet de constater la responsabilité particulière des voyageurs du fait de leur position centrale qui peut les amener à devenir des arbitres des relations partenariales, relayant parfois les récriminations des partenaires Sud qu'ils idéalisent parfois très vite. Par ailleurs, la tendance de certains, sans doute plus nombreux dans le tourisme équitable et solidaire, à vouloir faire le bien, tendance dont les partenaires Sud savent bien profiter pour obtenir contacts en France et argent pour leurs projets personnels, l'air de rien parce qu'ils ont intégré le discours officiel des associations françaises, ne favorise pas l'autonomie des partenaires du Sud et l'équilibre de la relation, les encourageant à réclamer des dons. Ces touristes prennent très au sérieux le rôle de bienfaiteur ou de développeur qui leur est parfois confié, et se placent rapidement en position de supériorité, devenant en quelques jours experts en développement même lorsque c'est leur première visite en Afrique.

Des voyageurs positionnés comme des bailleurs de fond et comme des experts du développement, faisant pression sur les acteurs du Sud pour évaluer la bonne réalisation des projets qu'ils aident à financer apparaît comme une entrave à l'autonomie des acteurs et à une relation équilibrée entre les partenaires Nord et Sud.

4.4. Limites de l'étude et recommandations

Le faible nombre de partenariats étudiés et l'absence de recours à une grille théorique comme celle proposée par Jennifer Brinkerhoff qui aurait permis un relevé plus systématique des éléments pendant la phase de terrain, et une analyse plus systématique des différents partenariats sont les principales limites de cette étude.

Par ailleurs, un travail plus fin sur les motivations psychologiques tant des touristes que des porteurs français de projet qui souhaitent être utiles et aider pourraient permettre de mettre à jour le moteur intime de leur action et faciliter un examen de conscience de la part des associations françaises et la mise en place d'actions adaptées de sensibilisation pour les touristes.

5. Conclusion

Nous nous sommes posés la question de savoir si l'activité touristique telle qu'elle était menée par les membres de l'ATES n'entraîne pas en contradiction avec l'objectif de favoriser l'autonomie des partenaires.

Pour répondre à cette question, nous avons choisi de la décomposer en trois sous-questions : le choix des membres de l'ATES de recourir à un fonds de développement n'entretient-il pas inévitablement une relation paternaliste ? A partir de là, le positionnement des voyageurs comme financeurs du développement n'accentue-t-il pas ce défaut ? Et y a-t-il réellement partage du pouvoir décisionnel entre les partenaires, ne s'agit-il pas plutôt d'une simple concertation avec le partenaire voire une simple information du partenaire ?

Notre étude de terrain qui a porté sur 8 partenariats mis en œuvre dans trois pays d'Afrique de l'Ouest, montre que le fonds de développement tel qu'il est envisagé par une majorité d'associations françaises sous le contrôle desquelles il se trouve, n'est pas un outil favorisant l'autonomie des partenaires du Sud parce qu'il ramène les associations de tourisme concernées et leurs voyageurs dans une position de bienfaiteurs. Il ne favorise pas non plus l'équilibre des relations partenariales qui comme on a pu le constater doivent déjà faire face à de nombreuses difficultés.

Ce qui est en cause en définitive, dans l'utilisation du fonds de développement comme dans les partenariats en situation de déséquilibre, c'est un reste de paternalisme et d'ethnocentrisme, qui empêche l'atteinte de l'objectif initial de développement. Finalement, cela nous amène à nous interroger sur les fondements conscients et inconscients des projets initiaux comme sur la conception du développement sous-jacente aux projets des différentes associations et des touristes.

Si des solutions théoriques ont déjà été proposées par des organisations de solidarité internationale et leur collectif (leurs travaux sur les critères à respecter pour arriver à un partenariat équilibré) pouvant servir d'idéal type vers lequel s'efforcer de tendre, cela n'évacue pas la question de savoir si les schémas proposés ne sont pas eux-mêmes étrangers à la culture des partenaires du Sud et encore une fois l'expression d'un ethnocentrisme. En fait les associations de tourisme gagneraient à faire leur examen de conscience et à réfléchir avec leurs partenaires sur leur conception respective du développement...

Remerciements

Le travail de terrain de cette recherche a été financé par une subvention de recherche de la Région Ile de France à travers le « Partenariat Institutions-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation » portant sur les pratiques des associations de tourisme équitable et solidaire.

Références

- Arnstein, S. R. (1969). "A Ladder of Citizen Participation." Journal of the American Institute of Planners 35(4): 216-224.
- Beeton, S. (2006). Community Development through Tourism. Victoria, Landlinks Press.
- Blanc-Pamard, C. et E. Fauroux (2004). "L'illusion participative. Exemples ouest-malgaches." Autrepart(31): 3-19.
- Brehm, V. M. (2004). "Autonomy or Dependence ? North-South NGO Partnerships." INTRAC Briefing Paper(6): 6.
- Brinkerhoff, J. M. (2002a). Partnerships for international development : Rethoric or reality, Lynne Rienner Publishers.
- Brinkerhoff, J. M. (2002b). "Assessing and improving partnership relationships and outcomes: a proposed framework." Evaluation and Program Planning 25(3): 215-231.
- Broutin, C. et C. Castellanet (2000). Partenariat et contractualisation entre organisations de solidarité du Nord et du Sud. Conditions et enseignements à partir de la pratique du Gret. Coopérer aujourd'hui: 36.
- Budowski, G. (1976). "Tourism and Environmental Conservation: Conflict, Coexistence or Symbiosis?" Environmental Conservation 3(1): 27-31.
- Castellanet, C. (2000). Regards sur le partenariat Gret/Enda-Graf. Réflexions sur les conditions et les modalités d'un partenariat équilibré. Coopérer aujourd'hui: 36.
- Cleverdon, R. et A. Kalisch (2000). "Fair Trade In Tourism." International Journal of Tourism Research 2: 171-187.
- Cote, A. et S. Ziegler (2002). Le partenariat - Comprendre le partenariat pour mieux construire nos collaborations. Lyon, Handicap International.
- Cravatte, C. (2009). Qu'achètent les touristes « solidaires et équitables » ? Second Rendez-Vous Champlain, juin 2008, Québec.

- Cubillos, C. et F. Appolin (2004). Renforcement de la société civile, politiques d'alliances et partenariat. Lyon, CiCDA VSF.
- Fennell, D. A. et R. W. Butler (2003). "A human ecological approach to tourism interactions." The International Journal of Tourism Research 5(3): 197-210.
- Girard, A. et B. Schéou (2009). Le tourisme solidaire communautaire à l'épreuve des illusions culturaliste et participative, l'exemple d'une expérience au Bénin, Colloque "Tourisme et objectifs du millénaire pour le développement" Sousse, Tunisie.
- Godbout, J. (1983). La participation contre la démocratie. Montréal, Editions coopératives Albert Saint-Martin.
- Johnston, A. M. (2006). Is the Sacred for Sale ? Tourism and Indigenous Peoples. Londres, Earthscan.
- Lequin, M. (2001). Ecotourisme et gouvernance participative. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- Li, W. (2005). "Community Decisionmaking, Participation in Development." Annals of Tourism Research 33(1): 132-143.
- March, R. et I. Wilkinson (2009). "Conceptual tools for evaluating tourism partnerships." Tourisme Management 30(3): 455-462.
- Meister, A. (1969). Participation animation et développement à partir d'une étude rurale en Argentine. Paris, Anthropos.
- Meister, A. (1977). La participation pour le développement. Paris, Economie et humanisme.
- Pajot, C. (2004). Etat des lieux sur les pratiques des OSI françaises en matière de partenariat. Paris, Coordination Sud.
- Rahnama, M. (1992). Participation. The Development Dictionary. A Guide to Knowledge as Power. W. Sachs. Londres, Zed Books: 116-131.
- Schéou, B. (2009). Du tourisme durable au tourisme équitable: quelle éthique pour le tourisme de demain ? Bruxelles, De Boeck.
- Schéou, B. (2010). Tourisme équitable. Dictionnaire du Commerce Équitable et des Échanges Alternatifs. G. Balineau, V. Diaz Pedregal et A. Hélicher. Paris, QUAE.
- Schéou, B. et A. Girard (2010). Tourisme et communautés rurales : une relation délicate. Tourisme et communautés rurales : stratégies, méthodes, confrontations d'expériences, Ho Chi Minh Ville 3-6 mai 2010.
- Sen, A. (2000). Un nouveau modèle économique: développement, justice, liberté. Paris, Odile Jacob.
- Simpson, M. C. (2008). "Community Benefit Tourism Initiatives - A conceptual oxymoron?" Tourism Management 29(1): 1-18.
- Tosun, C. (2000). "Limits to community participation in the tourism development process in developing countries." Tourism Management 21: 613-633.

Annexes

Annexe 1 : les membres de l'ATES et le développement

La consultation en mai 2010 des sites des membres de l'ATES a permis de relever comment ils formulaient leurs objectifs et leur position de vis-à-vis du développement.

Alter Enga : « des projets de développement pour les populations », « les projets de développement sont décidés et gérés par les communautés locales. »

Arvel : « participer au développement économique et social local, tout en respectant les normes du pays », « le tourisme solidaire n'est pas une fin en soi mais un levier pour que les habitants se réapproprient leur développement. »

Croq'nature : « engendrer un véritable développement à l'initiative de ces hommes et femmes du désert ou des montagnes. »

Culture Contact : « l'implication des communautés dans les pays d'accueil est maximale, aussi bien dans l'initiation et la gestion de séjours touristiques que dans la conception des projets de développement locaux associés, financés à hauteur de 6% du prix du séjour. »

E-changeons le monde : « du développement à l'implication jusqu'au tourisme ! »

Ecotours : « les voyages solidaires deviennent de véritables leviers de développement lorsqu'ils sont bien gérés »

Ekkö Voyages : « Ekkö Voyage soutient le Fonds de dotation Philanthrops, qui mène des actions de solidarité internationale et des programmes d'économie solidaire. Ekkö Voyage consacre une part de ses ressources aux programmes de développement menés par le Fonds de dotation Philanthrops. »

Elans - Tockem : « initialement créée pour développer un tourisme équitable comme instrument de développement, TOCKEM a ouvert par la suite un volet éducation, un volet santé et un volet environnement pour appuyer les initiatives communautaires dans ces domaines. »

ICD Afrique : « promouvoir un tourisme responsable, solidaire, durable et équitable, comme une contribution au développement des pays du Sud et principalement des zones rurales, les premières à souffrir de l'exode, c'est proposer au voyageur d'être acteur du développement durable. Un fonds de développement communautaire est créé pour chaque programme écotouristique et est entièrement réinvesti pour le développement de la communauté en fonction des besoins identifiés par ses membres. Il représente plus de 8 % du prix payé par le voyageur. »

La case d'Alidou : « ces séjours créent ainsi des compléments de revenus pour plusieurs familles en leur assurant une juste rétribution, et en contribuant à l'économie locale (repas, intendance, visites, découvertes des métiers, danses traditionnelles, artisanat...). 15% du prix de votre séjour est réservé pour financer des projets communautaires de développement (santé, éducation...). »

La Route des Sens : « l'aide à la survie et au développement des peuples dans le besoin, les échanges et l'apprentissage interculturel, la diffusion des valeurs de solidarité internationale et de reconnaissance mutuelle » (extrait des statuts de l'association)

Les amis de Shekhawati : « A non profit association for the safeguard of Shekhawati's architectural heritage and support of sustainable development projects. »

Libertalia : « chaque séjour vendu profite au développement : une part solidaire est reversée à un organisme œuvrant dans les domaines prioritaires de l'éducation, la santé, et l'environnement. »

Migration et développement : « contribuer à la réduction de la pauvreté dans les villages berbères des zones de montagne dans le sud du Maroc. »

Rencontres au bout du monde : « leur faire profiter le plus équitablement possible de la rencontre entre nos deux mondes, à commencer par les retombées touristiques, véritable vecteur de développement durable, privilégiant toujours les intérêts locaux, minimisant l'impact de notre passage. »

Taddart : « consacrer une partie du prix des voyages au soutien de projets villageois d'intérêt collectif, destinés en priorité aux plus démunis. À ce jour la part consacrée est de 5 % du prix de vente des séjours. Les projets soutenus sont ceux souhaités par les associations ou coopératives villageoises. »

Tamadi : « Notre démarche est de travailler avec des partenaires associatifs locaux, indépendants, autonomes et engagés dans des actions de changement social. »

Tempelga : « nous défendons des valeurs humanistes, mais également nous mettons nos compétences et nos savoir-faire au service des personnes recherchant un soutien dans leur démarche d'accès vers l'autonomie. Actuellement l'association soutient des actions de développement engagées par les populations. »

Tourisme et Développement Solidaires : « plusieurs éléments concourent à faire de ces voyages et de ce tourisme un formidable outil de développement : la valorisation des organisations démocratiques des Villages d'Accueil^{TDS}, le réinvestissement intégral des revenus dans l'économie locale, le renforcement des compétences locales, la création de liens de solidarité avec les voyageurs. »

Vision du monde : « travailler avec des porteurs de projets locaux soucieux de développer un tourisme plus équitable, pris en charge par les populations de zones défavorisées et source de développement durable. »

Voyage Développement Solidarité : « développer un tourisme solidaire, qui valorise les échanges personnels et le développement social et économique des communautés locales. »